



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 mai 2013

L'an deux mille treize et le vingt-trois mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR - VALERO (Suppléant) - MM BLANC - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - PAPAIX (Suppléant) - SARRAN - SEGUR - VERNHES (Suppléant).

N° 2013/74

Objet : Projet « collecte et traitement des pneus usagés » : nouveau plan de financement

Monsieur le Président revient sur le projet de la Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui consiste à collecter et traiter tous les pneus usagés de l'ex-territoire du Pays d'Agout. L'objectif étant d'éliminer la totalité du gisement et de le valoriser sous forme énergétique. Un diagnostic a été réalisé et a identifié un gisement de 156 tonnes de pneus usagés, principalement chez les agriculteurs et à titre mineur chez les particuliers. Cette opération serait menée courant 2013.

Monsieur le Président présente le nouveau plan de financement prévisionnel du projet suite au retrait du Conseil Régional :

| ORGANISMES | TAUX DE PARTICIPATIONS | MONTANT € TTC |
|-----------------|------------------------|---------------|
| Conseil Général | 18,5 % | 7 628 € TTC |
| CCLPA | 81,5 % | 33 512 € TTC |
| Total | 100 % | 41 140 € TTC |

En plus d'un financement du Conseil Général, l'Entreprise coopérative ARTERRIS prendra en charge le coût d'un transport, d'un montant de 770 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la réalisation de cette opération et son plan de financement comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de l'opération de collecte et de traitement des pneus usagés sur l'ex-territoire du Pays d'Agout et son plan de financement d'un montant total de 41.140 € TTC, comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget OM 2013,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 27 mai 2013.

Raymond GARDELLE